

Point N°	Référence Délibérations	Objet	Domaine
7	-	Ecole - point sur la Rentrée 2021/2022	
8	-	Rue de Fleury : zone 20 km/h	
9	-	Plan pluriannuel d'entretien et d'aménagement des voiries barbizonnaises - sécurité	
10	-	Bilan des évènements passés (Jazz Inn, rue des Livres, concert Pro quartet)	
11	-	Préparation des 13 et 14 juillet prochain	
12	-	Plan Local de l'habitat - CAPF - information sur le diagnostic	
13	-	Premiers retours sur le diagnostic établi par le cabinet MKG relatif à l'étude sur l'hébergement touristique sur le territoire de la CAPF	
14	-	Retour d'information sur les compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales	
15	-	SDESM - point sur les dossiers en cours	
16	-	Travaux RD 64	
17	-	Villes et Villages Fleuris	
18	-	Questions diverses	

1

Compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **7 mai 2021**

Concernant les subventions aux associations, Mr Jean-Sébastien BOUILLOT souhaite préciser que Mr Latour a démissionné du comité des fêtes à l'arrivée de la nouvelle municipalité.

Mr le Maire souligne que l'objectif de la municipalité justement est de reprendre en charge l'animation des fêtes du Village.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT précise que Mr Latour a transféré les fonds du compte du CDF alors dissout vers le compte de la nouvelle association dont il est fondateur.

Suite à un rendez-vous en mairie pour préciser la finalisation de la liquidation de l'actif de l'ancien CDF, il a été convenu avec Mr Latour qu'il établisse un chèque de 9000 euros à l'ordre du Trésor public pour rembourser les sommes indues

Mr le Maire précise que l'association dispose de 5000 euros pour démarrer sa nouvelle association.

S'agissant de l'entretien de voirie, Mr le Maire se rappelait la somme de 15 000 euros annuels et non pas 40 000 euros avant. Mme Virginie BOUHIER explique que les deux montants ont été évoqués car le prestataire « La Francilienne de Service » est intervenu au titre d'un premier contrat sur l'ensemble du village avec un système de rotation qui couvrait la Grande rue tous les lundis plus 3 secteurs. Ce contrat annuel s'élevait en effet à 40 000 euros annuels. Ensuite en 2014, la municipalité a choisi de réduire les coûts de fonctionnement et de privilégier le passage de la balayeuse essentiellement le lundi sur la Grande rue ce qui a baissé le coût de nettoyage de voirie à 15 000 euros HT annuels.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT stipule qu'avec l'acquisition de cette balayeuse, en moins de 2 ans, la commune aura remboursé le coût de fonctionnement de la prestation de nettoyage de voirie actuelle.

Arrivée de Catherine CHARPENTIER à 18h40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 21/05/34 Décision modificative n°1

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires ;

Mme Virginie BOUHIER explique que cette première décision modificative fait état essentiellement des sommes perçues au titre des Droits de mutation, et ce grâce au titre de station classée que la commune a obtenu en octobre 2020 dernier.

Il est donc à constater que le BP21 prévoyait initialement, et comme les années précédentes des recettes à hauteur de 70 000 euros à l'article 7381 libellé « Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » et qu'à ce jour et en ayant perçu les P503 d'avril 2021, le dépassement est de + 111 745 euros.

La présente délibération fait donc état de ce dépassement en recette. Comme il convient d'équilibrer le budget, il est proposé aux membres de l'assemblée de redistribuer l'essentiel de ces recettes en charges à caractères général au chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

Article 1 : de réaliser les modifications des écritures budgétaires établies comme suit :

77022 Code INSEE	Mairie de Barbizon 32000 BARBIZON COMMUNE	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	1 745.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	7 645.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6532 : Frais de mission	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6748 : Autres subventions exceptionnelles	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	89 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	91 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	111 745.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	111 745.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	111 745.00 €	0.00 €	111 745.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-2031-201806 : REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG - RUE DU 23 AOUT	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-201805 : REHABILITATION DU MIL CLUB	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		116 745.00 €		116 745.00 €

Adoptée à l'unanimité.

3

21/05/35

La Région Ile de France : Demande de subvention - régénération du sol sportif des terrains de tennis

Dans le cadre du développement et de l'activité tennis, il est nécessaire de procéder à une régénération des sols des 2 terrains de tennis. L'idée étant de développer les cours pour les enfants, les adolescents et adultes sur la commune de Barbizon et d'avoir un équipement adéquat.

Les travaux s'élèvent à 11 000 € TTC.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer :

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT stipule qu'il s'agit d'une demande d'aide financière auprès de la Région Ile de France au titre de la « régénération des sols » des terrains de tennis.

Dans le cadre du développement de l'activité du tennis, l'association BSL comptant 140 adhérents, souhaite développer les cours de tennis sur le territoire.

Il faut savoir que ces terrains sont finalement en bon état selon le premier diagnostic. Ils sont 23 ans mais ils ont bien vieilli.

La municipalité a décidé de prendre en charge cette opération notamment pour pouvoir percevoir le FCTVA ainsi que les aides financières de nos partenaires.

A ce jour une aide de 15 % de la somme HT peut être allouée à la commune et d'autres subventions, les plus hautes possibles, vont aussi être sollicitées prochainement.

Mr Marcel BOETHAS demande si une consultation est envisagée.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT répond qu'à ce jour une seule entreprise a été sollicitée mais qu'une mise en concurrence sera engagée nécessairement.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT explique qu'à l'origine une subvention de fonctionnement aurait pu être 11 000 euros eu égard aux travaux envisagés.

Finalement au vu du plan de financement, l'investissement passe en dessous de la barre des 8000.00 euros.

D'autres solutions ont été évoquées telles qu'un pare vent avec des Messages publicitaires...

Sur la Région dans ce cadre c'est le maximum.

Mr Le Maire précise que la municipalité reste à la manœuvre quant à la publicité affichée.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique que pour ce type de travaux il n'existe pas beaucoup d'entreprises. Un devis a aussi été étudié mais son montant est plus élevé, soit 15000 euros. A ce jour le choix s'est porté sur le moins disant.

Cet été au vu de l'avancement du dossier, la régénération des sols ne pas pouvoir être possible. Ce sera donc pour l'année prochaine.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme des travaux présenté par Mr Jean-Sébastien BOUILLOT

Considérant l'avis de la commission travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : D'approuver le programme des travaux présenté par Mr Jean-Sébastien BOUILLOT établi comme suit :

DESIGNATION	MONTANT € HT	AIDE SOLLICITEE EN %	MONTANT DSIL SOLLICITE
Régénération des terrains de tennis	9 166.65€	15	1 374,60€
TOTAUX	9 166.65€	15	1 374,60€

Article 2 : de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès des autres partenaires tels que le Département, l'Etat et le PNR.

Adoptée à l'unanimité.

La Seine-et-Marne constitue une destination touristique de premier plan. En effet, le Département est la première destination touristique d'Île-de-France après Paris : le secteur du tourisme y représente deux milliards d'euros de chiffres d'affaires annuel et plus de 9% des emplois.

La stratégie touristique du Département définie dans le Livre blanc « Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles », en cohérence avec le Schéma régional de développement du tourisme (SRDT), vise à positionner le territoire comme une destination touristique internationale et comme une destination de loisirs francilienne.

A ce titre, cet appel à projets s'inscrit pleinement dans le cadre de la marque de territoire « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! » lancée à l'été 2020, qui identifie les marqueurs identitaires qui caractérisent la spécificité et l'originalité de la Seine-et-Marne sur lesquels le Département souhaite capitaliser pour consolider son rayonnement et pour fédérer son réseau d'ambassadeurs locaux.

L'appel à projets ainsi proposé à vocation à soutenir des projets contribuant à l'amélioration de l'attractivité touristique de la Seine-et-Marne au travers de quatre axes : l'hébergement touristique, le slow tourisme, la valorisation des produits du terroir et le développement numérique. Le projet de Barbizon s'inscrit pleinement dans ce cadre. Le Conseil municipal est appelé à en délibérer :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du vendredi 5 mars 2021 précisant les modalités d'ajustement du règlement et ouverture de l'appel à projets 2021 au titre du fonds de développement touristique,

Vu l'avis de la commission travaux,

Vu l'avis du Bureau municipal,

Considérant la dénomination de la commune de Barbizon comme commune touristique et station classée depuis le 13 octobre 2020,

Considérant qu'il convient d'automatiser le fonctionnement des toilettes publiques avec les règles d'hygiène adéquates permettant aux visiteurs un service approprié,

Mr Le Maire souligne qu'au vu de l'objet et du budget de Fontainebleau Tourisme, il convient de solliciter la CAPF au titre de ce dossier qui est un vrai sujet sur Barbizon et qui concerne plus que le territoire Barbizonnais en effet.

Il souhaiterait que le financement de ces équipements soit beaucoup plus important et atteigne le maximum autorisé.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT précise qu'à ce jour le montant du devis et de la subvention demandée au Département porte sur la pose de deux toilettes publiques sans les raccordements, ni la destruction de l'existant. Il faut donc compléter le dossier avant de débiter les travaux.

Mr Le Maire indique qu'il faut solliciter le PNR la Région et l'agence de l'eau.

Les toilettes publiques étant situées non loin de l'Arrêt de bus en épis, il convient de prévoir le réaménagement de la zone touristique.

Mr Le Maire sollicite un projet plus élaboré avec le parking bus y compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

Article 1 :

D'approuver le projet d'équipement précité qui fera l'objet d'une sollicitation d'aides financières au titre du fonds de développement touristique sur de l'exercice 2021 établi comme suit :

DESIGNATION	MONTANT € HT	AIDE SOLLICITEE EN %	MONTANT DSIL SOLLICITE
Installation et équipement WC Handi	49 800 €	70	34 860 €
TOTAUX	49 800 €	70	34 860 €

Article 2 : de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès des autres partenaires tels que la Région, l'Etat, le PNR ou encore l'Agence de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

5 21/05/37 **Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau :
Convention GRAFF JO 2024**

Le Pays de Fontainebleau, labellisé TERRE DE JEUX depuis 2019, sera jusqu'en 2024 une terre d'olympisme pour les entraînements des délégations étrangères au sein de ces 3 Centres de Préparation aux Jeux de Paris 2024. (Grand Parquet, Stade Mahut et Base nautique de la Magdeleine).

L'objectif de ce label est d'associer les collectivités territoriales et le mouvement sportif et de valoriser leurs engagements en faveur des jeux Olympiques de Paris 2024, à travers des actions concrètes autour de la célébration, l'héritage et l'engagement.

Le service petite enfance-enfance-jeunesse du Pays de Fontainebleau propose aux communes-membres un projet GRAPH JO 2024. Il s'agit de créer un graph sur chaque commune du Pays de Fontainebleau, soit 26 fresques entre 2020 et 2024, avec les enfants et jeunes du territoire avec l'aide d'un artiste spécialisé, sur le thème des Jeux Olympiques. Chaque graph représentera une discipline sportive. Le fil conducteur des œuvres réalisées sera symbolisé par la flamme olympique qui passera de ville en ville. En plus de la sensibilisation des publics au JO 2024, ce projet permet de favoriser le respect de l'environnement urbain, d'éviter les dégradations et d'impliquer les publics dans une action citoyenne.

En 2021, le projet est réalisé sur les 9 communes de la compétence ENFANCE et sera pris en charge par l'intercommunalité (coût, coordination et encadrement, hors préparation du support). Les fresques seront réalisées avec les classes de CM2 volontaires et les adolescents des Journées Oxygènes lors des vacances scolaires.

La commune de Barbizon participe à ce projet. La discipline choisie est l'escalade.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat à titre gracieux portant sur la réalisation d'un graff dans le cadre de Terre de Jeux 2024 entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et la commune de Barbizon,

Mme Sophie SEGURA rapporte que la convention fait état de la réalisation d'un graph initialement prévu au 29 juin sur le territoire Barbizonnais et ce dans le cadre des JO 2024. Il sera donc réalisé le 21 septembre sur le mur arrière de l'ancienne classe de maternelle rue Rousseau.

Mme Dominique GENOT précise que si le graph n'est pas visible de la rue c'est un peu dommage.

Mme Sophie SEGURA indique que malheureusement les supports sont peu nombreux à Barbizon et que ce projet s'adresse essentiellement aux jeunes. Ce sera un point de géocaching sur le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la convention de partenariat à titre gracieux portant sur la réalisation d'un graff dans le cadre de Terre de Jeux 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document.

Adoptée à l'unanimité.

6

21/05/38

Désignation des membres pour siéger au Conseil de développement du Pays de Fontainebleau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en lien avec les projets de territoire des EPCI, les conseils de développement (CODEV) sont des instances de participation citoyennes locales, indépendantes et neutres, obligatoires au niveau intercommunal, territorial (PETR) ou métropolitain.

Le CODEV est composé de membres de la société civile, représentant les enjeux locaux, à l'exclusion des conseillers communautaires ou métropolitains.

Une composition neutre est recommandée, sans élus ni agents des collectivités : « habitants usagers non techniciens » et « acteurs socio-économiques » représentant les milieux sociaux, culturels, économiques, environnementaux, scientifiques et éducatifs de l'EPCI.

La mise en place et la composition du CODEV sont fixées par délibération de l'EPCI : durée du mandat, mode de désignation des membres, etc

Il convient de désigner 2 habitants de la commune pour faire partie de conseil de développement du Pays de Bière.

Le conseil municipal est appelé à en délibérer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De désigner Mme Valérie ROUGEOT-CALMELS et Monsieur Jean-Michel MAHENC

Adoptée à l'unanimité.

7

Ecole - point sur la Rentrée 2021/2022

Il y a eu un Conseil d'école où ont été évoqués des projets d'animations – Un état des lieux a donc été fait–

Tout d'abord un Point sur les effectifs : il faut compter 89 élèves pour la rentrée auxquels s'ajoutent deux demandes de dérogation. – un contact avec de nouveaux barbizonnais est en cours.

Sur les activités et les projets il est prévu :

1. de mettre en place un potagers par le biais du PNR
2. deux sorties en forêt
3. pas de spectacle de fin d'année car covid.
4. L'opération « Forêt belle » a été prorogée au 18/9
5. Education au développement durable avec différents points avec des interventions de mise en place de tri déchets
6. Une fresque éducation musicale dans le cadre développement durable doit voir le jour
7. les Séances de natation sont maintenues
8. Un contact pour des cours d'anglais par des anglophones a été pris
9. Une comédie musicale est initiée avec Bernard Sauvat avec une 15aine d'enfants qui seront castés
10. Le séjour ne pourra pas avoir lieu cette année
11. La commune a répondu à un appel à projets relatif au socle numérique ENT
12. s'agissant des parents qui souhaitent présenter leur profession ou hobbies, aucune suite ne peut être donnée à ce jour
13. Les sorties reprendront dès que le contexte sanitaire le permettrait.
14. les actions de l'école sont axées sur le patrimoine locale
15. Pour les Troupes de théâtre dans l'école, la réponse est non, pour un intervenant de théâtre à l'école, la question va être étudiée.
16. S'agissant des lectures d'ouvrages, l'école travaille déjà en partenariat avec les Bibliothèques de Barbizon ou de Fontainebleau.

Mr Yves COZE souligne l'importance que relève l'école pour la municipalité. La mairie engage des travaux de réhabilitation du préau qui, à ce jour était inutilisé pour des raisons de sécurité.

Un réseau RJ45 va être mis en œuvre pendant les vacances de la Toussaint. Notre dossier a été retenu par l'inspection académique au titre de l'appel à projets pour le socle numérique.

L'Environnement numérique dans l'école c'est un écran, des tablettes... des ordinateurs portables pour chaque enseignant + la fibre pour tous les bâtiments municipaux à cours termes.

Un autre projet est en cours, il s'agit de la prestation relative à la restauration scolaire. Avec Magalie, Sébastien, Katy et Virginie, une mise en concurrence a été engagée pour qu'en septembre un nouveau prestataire soit retenu.

Magalie et Sébastien ont travaillé sur le dossier et notamment les critères d'évaluation.

La CAPF travaille quant à elle sur le projet de construction d'une cuisine centrale locale. Mr Sébastien GREGOIRE a participé aux réunions.

Il s'agit d'un dossier très compliqué à l'échelle intercommunale qui engagerait des millions et qui débute en premier lieu par le regroupement d'achat d'une prestation des restauration collective duquel la commune s'est retirée car le calendrier proposé n'était pas compatible avec nos besoins.

L'objectif du groupe de travail s'agissant de la restauration collective de Barbizon est de changer de prestataire pour regagner en gamme et en qualité.

Mr Yves COZE ajoute que s'agissant du préau de l'école, le montant des travaux s'élève à 5000 euros et la SMACL, notre compagnie d'assurance va rembourser la commune à hauteur de 3500 euros.

Le Préau actuel peut accueillir deux classes. A terme, il convient de réfléchir à une structure qui puisse accueillir l'ensemble des élèves par temps de pluie.

Mme Sophie SEGURA informe qu'à compter de septembre, elle va prendre en charge la classe de GS/CP car le poste de Mme LYDA-VERGNAUD n'a pas fait l'objet d'une titularisation. De fait, elle sera affectée à une autre école pour cette rentrée.

Un courrier à l'inspecteur d'académie doit être établi afin de le sensibiliser sur la situation particulière de Barbizon et Mme Sophie SEGURA voit avec les Représentants des Parents d'élèves.

Une option a été proposée au tribunal afin que cette voie passe à 20km/H et devienne une zone partagée piétonne, cyclable et roulante. Ainsi, la commune ne sera plus, dans l'obligation de réaliser les aménagements demandés par l'AMR dans le cadre du contentieux qui nous lie. Cette décision permet la cohabitation et l'accessibilité entre tous les publics et mobilités.

Mr Le Maire souligne qu'il souhaite proposer à termes une réduction de la vitesse à 20km/H au sein de la Grande rue. D'ailleurs, cette dernière est déjà passée à 30 km/h. (cf. signalisation verticale au niveau de chez Erika).

Il est à constater qu'il conviendra de concevoir un marquage régulier pour montrer à tous les riverains et surtout les visiteurs que la zone est limitée à 20km/h.

Mr Marcel BOETHAS informe l'assemblée que le panneau 20km/h existe déjà, rue de Fleury.

9

Plan pluriannuel d'entretien et d'aménagement des voiries barbizonnaises - sécurité

Mr Le Maire sollicite un plan global de réduction de la vitesse sur le village notamment rues Diaz et Louis Renault avec des chicanes fleuries qui marqueront visuellement la réduction de la vitesse et donc contribueront à la sécurité des piétons au sein du village.

Mr Yves COZE va revoir le plan de stationnement de la rue Charles Jacque

10

Bilan des événements passés (Jazz Inn, rue des Livres, concert Pro quartet)

L'ensemble des membres de l'assemblée présents indiquent que les retours des villageois sont plutôt positifs.

Un canevas a été mis en place en termes de logistique ce qui est vraiment très bien par contre il faudra l'anticiper, précise Mme Sophie SEGURA.

Mr Yves COZE stipule que la communication doit cependant être optimisée car pour le concert de Rhoda Scott, la jauge aurait dû être complète, ce qui n'était pas le cas. Pour lui, la communication a été tardive et peu intense. Un point d'amélioration pour l'an prochain.

Mr Le Maire signale qu'il a reçu beaucoup de retours positifs de Barbizonnais et il tient à remercier tous les élus, agents et bénévoles pour leur engagement

11

Préparation des 13 et 14 juillet prochain

1. Le 13 juillet retraite aux flambeaux puis feux d'artifice à l'ECMJ
2. Le 14 juillet à 11h cérémonie devant le Monument aux Morts

A cette occasion il est prévu :

de récompenser trois Barbizonnais : Mme Avelange, Mme Marty et Mr Journiac ainsi que Gwenaël Bonneville, agent de la poste pour ses actions de service pendant le covid.

Cette période de la fête nationale sera aussi l'occasion de pavoiser la rue grande fête nationale

12

Plan Local de l'habitat - CAPF - information sur le diagnostic

Suite au diagnostic réalisé et retourné en mairie et présenté lors de la dernière réunion du 10 juin 2021, un courrier précisant la position de la commune doit être adressé à la CAPF.

En effet, certaines observations/constats sont en contradiction avec les objectifs de la municipalité et le cadre de vie souhaité pour notre village tels que la polarisation sur Fontainebleau qui n'est autre qu'un débat sur le logement social. Or il semble qu'au vu du nombre d'habitant de Barbizon, la commune n'est pas concernée par les objectifs du PLH mais d'un autre côté ils nous demandent de faire le point sur les éventuelles dents creuses qui pourraient accueillir d'éventuels logements.

13

**Premiers retours sur le diagnostic établi par le cabinet MKG
relatif à l'étude sur l'hébergement touristique sur le territoire de
la CAPF**

Le Diagnostic tel que transmis en mairie fait apparaître un déficit en termes d'hôtellerie de chambres d'hôte et s'hébergements simples.

Ce Diagnostic doit être complété d'ici l'été et en dehors de Fontainebleau, Barbizon est la deuxième commune qui propose le plus d'hébergements.

Nos projets actuels comme celui des Alouettes, la Clé d'Or sont à l'ordre du jour.

Et la zone hôtelière prévue dans le cadre de l'OAP, rue Séailles, est sollicitée par des investisseurs.

14

**Retour d'information sur les compétences Eau, Assainissement et
Eaux pluviales**

Dans le cadre de la CLECT qui est une commission chargée de travailler sur le transfert de compétences et donc de charges entre les communes et la CAPF, le dossier des eaux pluviales fait l'objet de travaux et de diagnostic tout comme l'eau potable il y a quelques mois de cela.

Il est donc à constater de Gros déficits d'investissement sur les eaux pluviales. Cette compétence est libellée le « GEPU ».

Actuellement le budget est de 400 000 euros s'agissant de cette compétence or il faut 1,3 millions pour couvrir les investissements à venir. Il manque donc 800 000 euros. Nous pouvons donc compter 5 euros par habitant s'agissant des Eaux pluviales mais avec les investissements prévus, le cout serait porté à 15 ou 17 euros par habitant.

Une future forte augmentation est donc à prévoir.

Mme Virginie BOUHIER doit faire état du dossier barbizonnais afin de débattre sur le sujet lors de la prochaine commission.

Mme Dominique GENOT s'étonne un réseau en bon état

15

SDESM - point sur les dossiers en cours

Une réunion très intéressante s'est déroulée cette semaine en mairie avec le Directeur général et le Directeur des Services Techniques, Mr Mazurek.

Un plan sur la mandature de l'ensemble des rues à enfouir a été proposé et permet au SDESM de visualiser leurs interventions à court et moyen terme. Ainsi, dans les années à venir les voies qui seront enfouies sont les suivantes :

1. 2021 Cormier
2. 2022 Charles de Gaulle
3. 2023 Belle Marie
4. 2024 fin Barbizonnière

De plus, la municipalité souhaite favoriser les poteaux solaires pour éviter des investissements massifs et enfouir les réseaux progressivement selon le plan pluriannuel de réhabilitation des voiries.

Par ailleurs, un projet de changement de la cuve à fioul a été engagé et le SDESM peut aussi accompagner nos services et les aider à déterminer les différentes possibilités énergétiques.

16

Travaux RD 64

Mr Le Maire annonce que le projet des travaux de sécurité de la RD64 a été validé par le Département de Seine et Marne au titre des amendes de police et la notification de l'aide financière interviendra probablement après les élections donc d'ici septembre 2021.

17

Villes et Villages Fleuris

Mr Ghislain DIDOT fait état du dossier et précise que le dossier a été lancé en septembre 2020

Il avait travaillé sur un book s'agissant du fleurissement place Chapelle, à l'ECMJ et à l'école.
Le jury des VVF s'est déplacé à Barbizon ce vendredi 2 juillet avec la présidente qui travaille au jardin des plantes

La visite s'est bien passée en 1h15.

Les premiers retours indiquent que la candidature de la commune a bien été accueillie.
Nous avons déjà reçu un email de remerciement pour l'accueil qui a été réservé et Mr Ghislain DIDOT en profite pour remercier les élus et les services pour leur engagement dans ce beau projet.
L'école est magnifique et la commune a encore beaucoup à apprendre sur l'espace paysager de notre territoire.



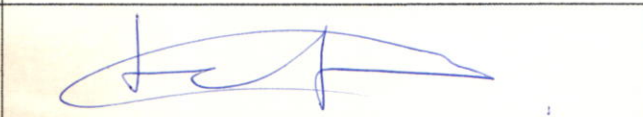
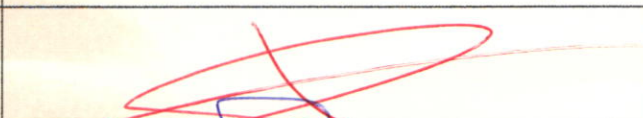

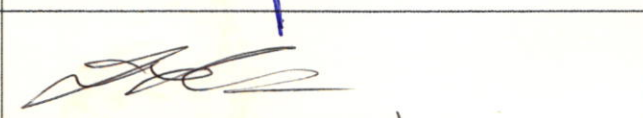
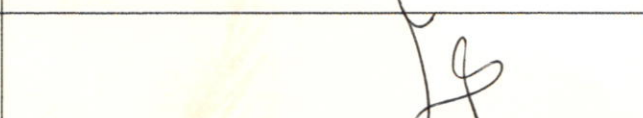
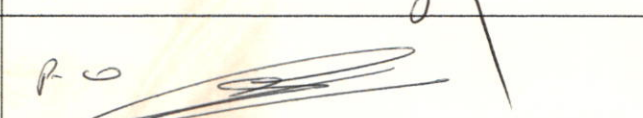
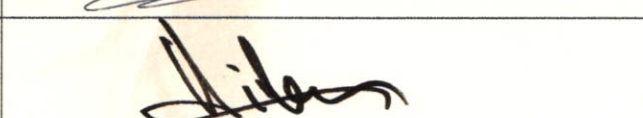
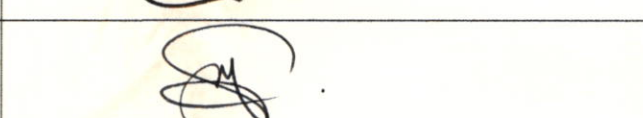
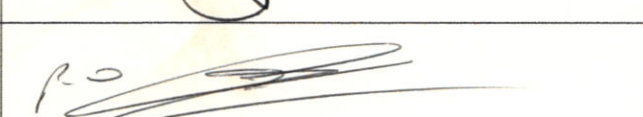
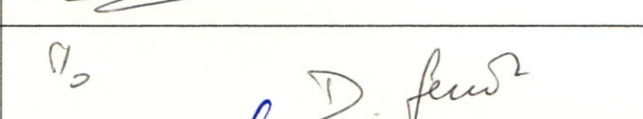
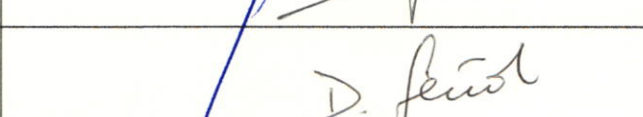
18

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h10.

**Le Maire,
Gérard TAPONAT**



NOMS / PRENOM	EMARGEMENTS
TAPONAT Gérard	
BERGEON-CHAUMETTE Elysabeth	
COZE Yves	
SEGURA Sophie	
BOUILLOT Jean-Sébastien	
DIDIOT Ghislain	
FARHAT Jana	
GREGOIRE Sébastien	
CHARPENTIER Catherine	
VIDEAU Frédéric	
MARINO Stéphanie	
BORDEAUX Gérard	
DOUCE Philippe	
GENOT Dominique	
BOETHAS Marcel	